

SECTION 1: IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:

AUTRES MOYENS D'IDENTIFICATION:

USAGE RECOMMANDÉ:

RESTRICTIONS D'UTILISATION:

IDENTIFICATEUR DYU FOURNISSEUR:

SUCRE

Saccharose, Sucre en poudre

Additif de ciment

Aucun connu

Di-Corp

8750-53 Ave

Edmonton, AB T6E 5G2

780-440-4923

780-468-4064

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION:

Non dangereux comme fourni

SYMBOLE DE DANGER:

N'est pas applicable

MENTION D'AVERTISSEMENT:

N'est pas applicable

MENTION DE DANGER:

N'est pas applicable

CONSEIL DE PRUDENCE:

N'est pas applicable

AUTRES DANGERS:

La poussière générée par le transport et la manipulation du sucre constitue un risque d'explosion.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| NOM CHIMIQUE | NUMÉRO DE CAS | CONCENTRATION |
|--------------|---------------|---------------|
| Saccharose | 57-50-1 | 100% |

SECTION 4: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU:

Aucun premier secours requis. Si une irritation se produit et persiste, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer immédiatement avec de l'eau tiède coulant doucement jusqu'à ce que les particules soient enlevées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

INGESTION:

Aucun premier secours requis. Obtenir des soins médicaux si les symptômes se développent.

INHALATION:

Déplacez-vous dans la zone exempte de poussière. Si la victime ne respire pas, si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire survient, fournir de la respiration artificielle ou de l'oxygène par du personnel qualifié. Si les difficultés respiratoires ou la détresse persistent, consulter un médecin.

SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS/ QU'ILS SOIENT AIGUS OU RETARDÉS:

Aucun effet aigu ou chronique connu.

MENTION DE LA NÉCESSITÉ D'UNE PRISE EN CHARGE

Traiter symptomatiquement.

MÉDICALE IMMÉDIATE OU D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL:

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS:

Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone ou de la mousse d'alcool plutôt que de l'eau pulvérisée.

AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS:

Aucun.

| | |
|--|---|
| DANGERS SPÉCIFIQUES: | Le solide est difficile à enflammer mais de fortes concentrations de poussières peuvent former un mélange explosif dans l'air. Concentration explosive minimale: 45 g / m ³ . |
| PRODUITS LA COMBUSTION DE DANGEREUX: | Oxydes de carbone. |
| ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS SPÉCIALES: | Appareil respiratoire autonome requis pour le personnel de lutte contre l'incendie. Déplacez les contenants de la zone d'incendie, ou refroidissez avec de l'eau pulvérisée, si possible. |

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE

Utilisez un équipement de sécurité approprié. Évitez de créer des nuages de poussière. Éliminer les sources d'inflammation.

MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

Ramasser l'excès de matériau. Recueillir le matériel non contaminé pour le reconditionnement. Recueillir le matériel contaminé dans des contenants approuvés pour l'élimination. Nettoyez à grande eau la zone de déversement.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DE MANUTENTION

Utilisez une bonne hygiène personnelle et un bon entretien. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

CONDITIONS DE SÉCURITÉ DE STOCKAGE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'écart des oxydants. Un stockage prolongé peut entraîner un durcissement du matériau.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

| | |
|-------------------------------------|--|
| LIMITS D'EXPOSITION: | Non-établi. Les niveaux de poussières nuisibles locaux s'appliquent. |
| CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE APPROPRIÉS: | À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Si les opérations de l'utilisateur génèrent de la poussière, utiliser une enceinte de traitement, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs sous les limites. |
| | MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE |
| PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES: | Masques à poussière approuvés recommandés pour les niveaux de poussière inférieurs à la TLV. Utiliser un respirateur à filtre à particules correctement ajusté et conforme à une norme approuvée si les concentrations atmosphériques excèdent la valeur TLV ou si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. |
| PROTECTION DE LA PEAU: | Non requis. |
| PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE: | Lunettes de sécurité avec protections latérales. |
| AUTRES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION: | Des vêtements de protection requis pour empêcher le contact. Assurez-vous que la station de lavage des yeux et la douche d'urgence sont disponibles. |

SECTION 9: PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

| | |
|---|-----------------------------|
| APPARENCE: | Granules cristallins blancs |
| ODEUR: | Inodore |
| SEUIL OLFACTIF: | N'est pas applicable |
| pH: | Indisponible |
| POINT DE FUSION ET POINT DE CONGÉLATION: | 185 - 186°C (se décompose) |
| POINT INITIAL D'ÉBULLITION ET DOMAINE D'ÉBULLITION: | N'est pas applicable |
| POINT D'ÉCLAIR: | N'est pas applicable |
| TAUX D'ÉVAPORATION: | N'est pas applicable |
| INFLAMMABILITÉ (SOLIDE ET GAZ): | N'est pas applicable |

| | |
|--|-----------------------------------|
| LIMITES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIBILITÉ: | N'est pas applicable |
| TENSION DE VAPEUR: | N'est pas applicable |
| DENSITÉ DE VAPEUR: | N'est pas applicable |
| DENSITÉ RELATIVE: | 1.59 |
| SOLUBILITÉ: | 200g/100g H ₂ O @ 20°C |
| COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU: | Indisponible |
| TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION: | N'est pas applicable |
| TEMPÉRATURE DE DECOMPOSITION: | Indisponible |
| VISCOSITÉ: | Indisponible |

SECTION 10: STABILITY AND REACTIVITY

| | |
|--------------------------------------|--|
| RÉACTIVITÉ: | Non réactif dans des conditions normales de stockage ou d'utilisation. |
| STABILITÉ CHIMIQUE: | Stable dans des conditions normales de stockage ou d'utilisation. |
| RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES: | La polymérisation ne se produira pas. |
| CONDITIONS À ÉVITER: | Exposition à l'air ou à l'humidité pendant des périodes prolongées. |
| MATÉRIAUX INCOMPATIBLES: | Évitez les oxydants forts. |
| PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: | Oxydes de carbone. |

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

| | |
|--------------------------------|--|
| TOXICITÉ PRODUIT: | Indisponible |
| CONTACT AVEC LE PEAU: | Non irritant pour la peau intacte. Une irritation mineure peut survenir sur la peau abrasée. |
| CONTACT AVEC LES YEUX: | La poussière peut causer une légère irritation transitoire des yeux. |
| INGESTION: | Aucun effet attendu. |
| INHALATION: | La poussière peut causer de l'irritation, notamment de la toux et des éternuements. |
| CARCINOGENICITÉ: | Non cancérogène sur la base des informations disponibles. |
| TERATOGENICITY: | Non tératogène sur la base des informations disponibles. |
| TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION: | Pas une toxine reproductrice basée sur l'information disponible. |
| MUTAGÉNICITÉ: | Non mutagène sur la base des informations disponibles. |
| TOXICITÉ CHRONIQUE: | Pas d'information disponible. |
| EFFETS DES ORGANES CIBLES: | Pas d'information disponible. |

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

| | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| ECOTOXICITÉ: | Pas d'information disponible. |
| PERSISTANCE ET DEGRADATION: | Pas d'information disponible. |
| POTENTIEL DE BIOACCUMULATIVE: | Pas d'information disponible. |
| MOBILITÉ DANS LE SOL: | Pas d'information disponible. |
| AUTRES EFFETS NOCIFS: | Aucun connu. |

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Il est de la responsabilité de l'utilisateur final de déterminer si le matériau répond aux critères de déchets dangereux au moment de l'élimination. Ce produit peut convenir à l'élimination par remblai; vérifiez avec l'opérateur local.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| TDG: | Not regulated |
| DOT: | Not regulated |
| IATA: | Not regulated |
| IMDG: | Not regulated |
| NUMERO ONU: | N'est pas applicable |
| DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT: | N'est pas applicable |
| CLASS DE DANGER: | N'est pas applicable |
| GROUPE D'EMBALLAGE: | N'est pas applicable |
| TERMS DE CODE MARITIME INTERNATIONAL: | Pas un polluant marin |
| TRANSPORT EN VRAC: | N'est pas applicable |
| PRÉCAUTIONS SPÉCIALES: | Aucun |

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| | |
|-----------------------|--------------|
| LIS/LES: | Sur la DSL. |
| CLASS DE SIMDUT 1988: | Non contrôlé |
| TSCA: | Listé. |

SECTION 16: OTHER INFORMATION

DATE DE PRÉPARATION: 18 mai 2018

AVIS: Les informations contenues dans ce document sont données de bonne foi, mais aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite.